



Désolidariser compte joint

Par kiara

Bonjour

Ma fille qui se sépare de la personne avec qui elle était pacsée souhaite se désolidariser du compte joint qu'ils ont ouverts au CA

quelles sont les démarches à faire et quelle en sont les conséquences sachant qu'ils ont vendu l'appartement et que l'argent sera viré sur ce compte

En vous remerciant

Par yapasdequoi

Bonjour

J'ai déjà répondu dans l'autre discussion sur le même sujet.

Votre fille se rend à la banque et demande de se désolidariser. Elle devra signer une demande écrite à sa conseillère.

Elle prévient le notaire que l'argent ne doit PAS être viré sur ce compte mais seulement la moitié sur son compte personnel.

Par kiara

Son ex compagnon a envoyé un mail au notaire disant que si l'argent n'était pas versé sur le compte joint , il ne signerait pas la vente

Par yapasdequoi

Déjà il signe AVANT de recevoir l'argent donc cette menace ne sert à rien.

Et ensuite il est clair que le notaire ne versera rien à personne puisque la situation est conflictuelle.

Il faut jouer finement... lui faire croire que l'argent sera versé comme il l'a demandé et ensuite tout sera bloqué.

Votre fille doit ECRIRE au notaire (mail + courrier RAR pour confirmer) qu'elle s'oppose formellement au versement sur le compte joint.